## **Information**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion des dotations et des compétences

1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières
Bureau de gestion des personnels enseignants, des
personnels de la filière formation-recherche et des
personnels sous statut d'emploi de l'enseignement

Note de service

DGER/SDEDC/2014-1022

17/12/2014

Date de mise en application: 17/12/2014

**Diffusion:** Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/08/2015 Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie : DGER/SDEDC/2014-993
Nombre d'annexes : 1

**Objet :** additif à la note de service DGER/SDEDC/2014-993 du 11 décembre 2014 : postes de directeur d'EPLEFPA et de directeur adjoint d'EPLEFPA vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2015.

## Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF

SRFD

SFD

Directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur

Directeurs et directrices d'EPLEFPA ou des lycées maritimes

**Textes de référence :-** Décret n°91-321 du 12 septembre 1991, modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note a pour objet de compléter la liste des postes proposés au mouvement en annexe A de la note de service précitée du 11 décembre 2014.

Ainsi, la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants au titre de la rentrée scolaire 2015 est complétée comme suit :

Annexe A : Additif du secteur postes de direction d'EPLEFPA

Tout agent ayant rempli une demande de principe au titre de la rentrée scolaire 2015 (NS DGER/SDEDC/2014-716) signale, dans tous les cas, l'avancement des projets envisagés soit par la concrétisation d'une fiche de vœux, soit par un courrier adressé au SRFD sous couvert du chef d'établissement, avant le 7 janvier (cachet de la poste faisant foi) pour toutes les situations suivantes :

- retraite : joindre la copie de votre demande transmise au bureau des pensions ;
- changement de secteur : confirmation de votre projet de candidater à la note de service de mobilité générale à paraître en février 2015 ;
- réintégration : copie de votre demande ;
- départ en détachement : confirmation et explicitation de votre projet ;
- disponibilité : joindre la fiche de position ;
- démission : joindre votre demande ;
- congés formation et mobilité : confère note de service DGER/SDEDC/2014-991.

Sans transmission de ces éléments, votre demande de principe sera considérée comme caduque.

\*\*\*\* \*\*\*

Le chef du service des ressources humaines

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

**Jacques CLEMENT** 

Mireille RIOU-CANALS

Additif du secteur Direction									
Direction enseignement technique									
Directeur EPLEFPA / Direct.Etab.				NS initiale NS modifiée			odifiée		
Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	v *	sv *	Précision	Additif
Midi-Pyrénées	EPL Mirande (32)	1237	Poste entier	0	1	0	0		ligne supprimée
Adjoint form scolaire / Direct.Etab.					itiale	NS m	odifiée		
Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	v *	sv *	Précision	Additif
Champagne-Ardenne	EPLEFPA de l'Aube (10)	4156	Poste entier			0	1	Site de Troyes saint Pouange	ligne ajoutée